

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 49

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« cas, »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 19 :

« aucun embryon surnuméraire n'est créé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.
Les embryons humains ne sont pas des matériaux biologiques quelconques, ils sont des enfants à naître. À ce titre, il convient de les traiter avec le plus grand respect et d'éviter leur congélation inutile.